



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

services départementaux d'incendie et de secours

Question écrite n° 22328

Texte de la question

M. Albert Facon appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la nécessité de prévoir le versement d'indemnités aux présidents et vice-présidents des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Avec les bouleversements opérés par la loi de restructuration du 3 mai 1996, de nouvelles compétences leur incombent au point d'exiger de leur part une disponibilité complète de deux à trois jours par semaine, sachant qu'il assument cette part très importante de responsabilité sans aucune rémunération ni indemnité. C'est pourquoi il lui demande s'il entend prendre en considération cet engagement total des présidents et vice-présidents des SDIS regroupés depuis peu en association nationale (ANPCA) en procédant à la détermination d'une indemnité qui leur serait attribuée.

Texte de la réponse

Comme il a déjà été indiqué, la mise en place d'un régime indemnitaire en faveur des présidents et vice-présidents de conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), en contrepartie de l'exercice des fonctions assumées, recueille l'accord du ministère de l'intérieur. En effet, les nouvelles responsabilités conférées aux présidents et vice-présidents de conseil d'administration de ces établissements publics, dans le cadre de la départementalisation des services d'incendie et de secours voulue par la loi n° 96-369 du 3 mai 1996, imposent une plus grande disponibilité des élus occupant ces postes. En recevant le 18 juin dernier l'ensemble des présidents de conseil d'administration, le ministre de l'intérieur leur a fait savoir qu'il convenait de chercher rapidement avec eux le moyen de créer ce régime indemnitaire qui passe nécessairement par une disposition législative. Une proposition de loi visant à créer cette indemnité a été rejetée par la majorité des sénateurs en décembre dernier. En conséquence, c'est à l'Assemblée nationale qu'il reviendra d'examiner un projet ou une proposition de loi de nature à répondre à cette préoccupation.

Données clés

Auteur : [M. Albert Facon](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (14^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22328

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 1998, page 6658

Réponse publiée le : 22 mars 1999, page 1751